

Zonage du SOL



N° d'ordre	Etat existant	Destination	Description	Article correspondant du règlement des servitudes
1		-----	Limite du plan particulier	
2		-----	Limite de parcelle cadastrale	
3	O A.B.		Arrêt d'autobus	
4	[rectangle]		Bâtiment privé en bon état	
5	[rectangle]		Eglise, chapelle	
6	P		Bâtiment privé repris dans le "Patrimoine Monumental"	
7	C		Monument classé	
8	S.C.		Site classé	
9	[triangle]		Commerce, atelier, garage	
10	[triangle]	← 2 →	Nombres d'étages	
11	[rectangle]		Périmètre d'ensemble patrimonial	
12	V		Immeuble de valeur	
13		-----	Alignement	
14		-----	Front de bâtisse obligatoire	
15		-----	Front de bâtisse obligatoire sur alignement	
16		-----	Limite extrême des bâtiments principaux	
17		-----	limite de zone d'affectation	
18		-----	Limite des annexes	
19	[yellow]		Voirie avec trottoir	Art. 5
20	[orange]		Sentier	Art. 5
21	[green]		Pelouse	Art. 5
22	[red]		Zone d'habitation contigue	Art. 10
23	[orange]		Zone d'habitation ouverte	Art. 12
24	[purple]		Zone d'annexes	Art. 11
25	[blue]		Zone à destination publique	Art. 13
26	[yellow-green]		Zone d'extension de l'Auberge de Jeunesse de Namur	Art. 7
27	[light green]		Zone de parc	Art. 16
28	[dark green]		Zone de parc privé I	Art. 15
29	[medium green]		Zone de parc public	Art. 14
30	[dark green]		Zone de recul	Art. 9
31	[light green]		Zone de cours et jardins	Art. 6
32	[yellow-green]		Zone de cours et jardins non-aedificandi	Art. 8
33	[blue]		Cours d'eau	
34	[tree icon]		Arbres	

**Fiche n° 92094-INV-1811-01**

Libellé

villa (Villa Saint-Jacques)

Illustration(s)



Localisation

Adresse principale : Avenue de la Pairelle 6, NAMUR (Namur)

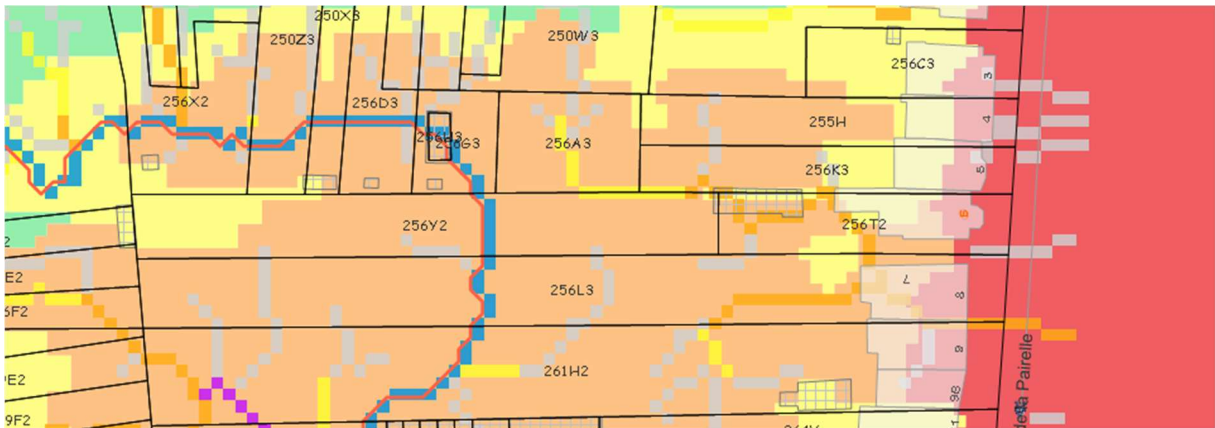
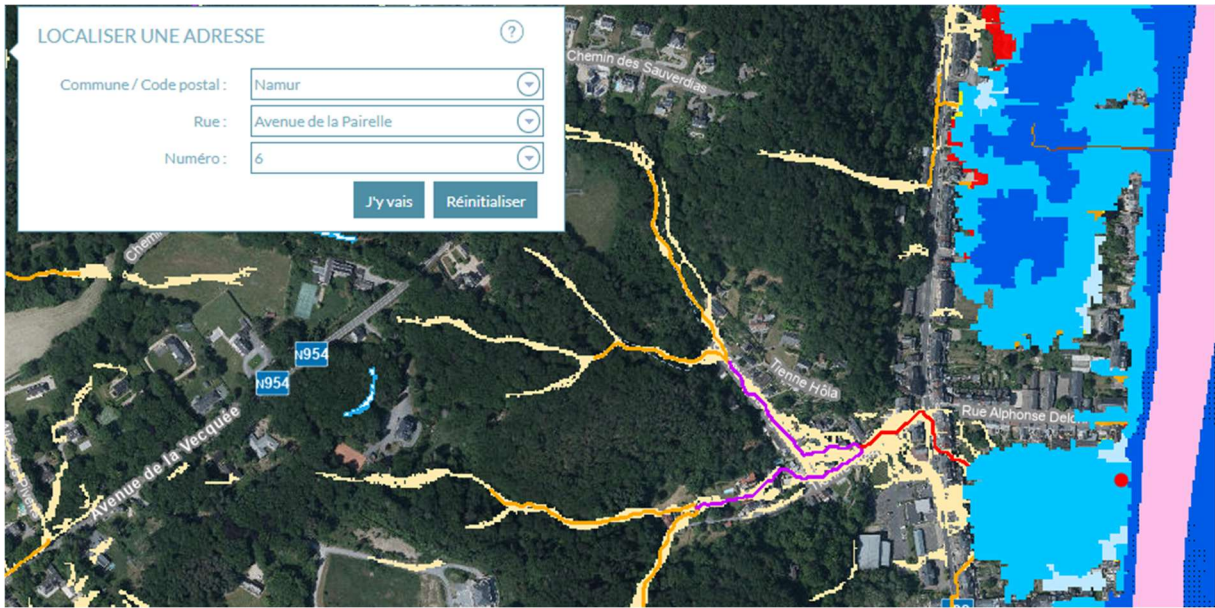
Inscription

Bien inscrit comme : Monument

Notice

Face à la Meuse, en retrait de la voirie et précédée d'un jardinet clos d'une grille, villa Saint-Jacques, érigée par l'architecte Gilson et millésimée de 1914. Édifice en grès, calcaire et brique caractérisé par la saillie d'un bow-window surmonté d'un balcon ainsi que par une grande lucarne-pignon en maçonnerie. Porte d'entrée précédée d'un perron. Baies rectangulaires ou en plein cintre, éventuellement géminées ou organisées en triplet. Bâtière à brisis rabaisée d'une croupe, débordante côté pignon libre, lequel est strié par des bandeaux horizontaux de brique colorée. JNL 10/01/2011

Zone inondable et axe de ruissèlement



SDC :



Reportage Photos :







